

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 056-200043123-20240110-2024DP014PVD-AU

N°2024DP/014 - Feuille 2

DÉCIDE

de signer la convention d'attribution d'une subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle de réemploi et de recyclage sur la Commune de Carnac, au bénéfice de la Communauté de communes.

La Région Bretagne s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 74 200 € TTC, soit un taux de participation régionale de 26,95% pour une durée de 24 mois.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le :

12 JAN. 2024

Fait à Auray, le 10 janvier 2024

Le Président

Philippe LE RAY

